

DEPARTEMENT DU JURA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION
ARBOIS – POLIGNY

Siège Social :

MAIRIE DE MONTHOLIER 39800

Secrétariat : le mercredi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 37 56 70 (mairie de Montholier)

sie.arbois.poligny@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE COMITE SYNDICAL
2/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 24/02/2023, s'est réuni à la salle des fêtes de BRAINANS, sous la présidence de Mme Jeanne BOUDRY.

Délégué(e)s en exercice : 40 Quorum : 21 Présent(e)s : 26 Absent(e)s : 10 Pouvoir(s) : 4

PRESENTS (26) : JACQUOT P, Abergement le Grand ; JOAQUIM M, Abergement le Petit ; BOUDRY J, Arbois ; REMY P, Aumont ; BOURGEOIS J, MOREY JJ, Brainans ; AUBERT G, GAILLARD F, Buvilly ; VALLET C, Colonne ; ROBERT B, GONZALEZ S, Grozon ; PETITGUYOT JP, BRIAULT J, La Ferté ; CHENU T, VURLOD H, Mathenay ; DE BRISIS J, Molamboz ; ROUSSEY C, Montholier ; REVERCHON J, Poligny ; PACCARD J, Pupillin ; TRONCHET G, Saint Cyr Montmalin ; GOYOT P, Tourmont ; BAVEREL E, RAVIX I, Vadans ; BONTEMPS L, Villerserine ; FOYET MO, TOLLE E , Villette les Arbois

ABSENTS (7) : LECOQ Y, Arbois ; BONNOT F, Bersaillin ; MELOT J, Colonne ; JEANNEAUX F, Molamboz ; EVE F, Montholier ; BLONDEAU O, Tourmont ; VAGNET S, Villerserine

EXCUSES (3) : VIONNET A, Abergement le Petit ; GAILLARD JF, Poligny ; CRINQUAND M, Pupillin

POUVOIRS (4) : GUIBOUX Ph. à JACQUOT P, Abergement le Grand ; DECOTE Y à REMY P, Aumont ; MARGUET Y, Bersaillin à AUBERT G, Buvilly ; TAINE C à TRONCHET G, Saint Cyr Montmalin ;

SECRETAIRE : BOURGEOIS J, Brainans

ASSISTENT : M. Alain FRAICHARD et M. Damien OGIER (Ounans) ; M. Cédric BIEGLE et M. Pierre JEANNIN (SIDEDEC), M. Loïc LESNE (SOGEDO), Mme Stéphanie TISSOT (SIERAP)

1. Approbation du compte-rendu du 7 novembre 2022

Le compte-rendu est approuvé sans remarques à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2022

Présentation par Bruno ROBERT.

A l'unanimité, les délégués approuvent le compte de gestion 2022 de Monsieur le comptable du Trésor Public.

3. Approbation du compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 070 335.64 €
DÉPENSES	685 348.19 €

<i>EXCÉDENT 2022</i>	+ 384 987.45 €
<i>EXCÉDENT ANTERIEUR 2021</i>	+ 774 689.44 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT + 1 159 676.89 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	2 548 069.70 €
DÉPENSES	1 669 335.76 €

<i>EXCEDENT 2022</i>	+ 878 733.94 €
<i>DEFICIT ANTERIEUR 2021</i>	- 219 504.10 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT + 659 229.84 €

RÉSULTAT CUMULÉ + 1 818 906.73 €

A l'unanimité, les délégués approuvent le compte administratif 2022 tel que présenté.

4. Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement (article comptable 002) 1 159 676.89 €

Excédent d'investissement (article comptable 001) 659 229.84 €

A l'unanimité, les délégués approuvent le report du résultat 2022.

5. Débat d'orientation budgétaire

Le syndicat a fait l'an dernier le choix de maintenir son investissement dans les travaux de réseaux, tout en intégrant la nécessité de travailler à la protection de la ressource.

Il a pour ce faire contracté en août 2022 un prêt d'1 million d'euros, malgré lequel le taux d'endettement reste faible voire très faible (si toute les recettes du syndicat étaient affectées au remboursement de la dette, celle-ci serait apurée en moins de deux ans) .

Le contexte économique et environnemental, s'il ne nous simplifie pas la tâche, justifie cette politique. L'inflation (+5,9%) et le coût des travaux (+7%) réduisent notre capacité de renouvellement, alors que dans le même temps la facture de l'utilisateur augmente du fait de la répercussion de la hausse des prix de l'énergie. La question de la disponibilité de la ressource, si elle ne se pose pour le moment pas pour nous, s'entend dans les territoires voisins ; la politique de l'eau est revenue sur le devant de la scène nationale et nous serons probablement concernés par les mesures du futur « plan Eau » : travail pour l'atteinte du zéro intrants, économies d'eau...

Les choix du syndicat rappelés ci-avant semblent donc confortés, et il est proposé de les maintenir : ils sont confirmés à l'unanimité.

6. Budget primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2 216 726.00 €
RECETTES	2 216 726.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	3 005 455.00 €
RECETTES	3 005 455.00 €

A l'unanimité, les délégués présents approuvent le budget primitif 2023.

7. Tarification de l'eau

Le principe d'une augmentation annuelle régulière des tarifs de l'eau avait été discuté au comité syndical de mars 2022. Les tarifs discutés aujourd'hui seront mis en place au 1er mai 2023, c'est-à-dire après la relève des compteurs. L'utilisateur la constate seulement 6 mois plus tard, à la facturation de novembre : elle s'applique aux volumes consommés depuis la relève de printemps.

Augmentation part délégataire connue au 1^{er} mars : estimée à 11%

Inflation 2022 : 5,9%

TP10a : +7% entre novembre 2021 et novembre 2022

La capacité à investir du SIE est impactée par l'inflation et le coût des travaux : pour maintenir notre capacité à renouveler nos réseaux, nous devons augmenter nos recettes. Il s'agit d'un choix, cohérent avec la politique du syndicat depuis sa création, mais qui n'est pas celui de toutes les collectivités en France.

La facture de référence (120m3) sera a minima de **336,94€¹** au 1^{er} mai 2023.

Les différents scénariis d'augmentation (de la part syndicale) qui s'ajouteraient à ce montant de base peuvent être échelonnés de 0 à 11 € par an et par foyer.

M. De Brisis demande si l'on connaît le tarif qui sera appliqué par la CCAPS suite au transfert de compétences : ce n'est pas le cas, les dernières données datant de 2018.

Les échanges portent ensuite sur la situation des communes de Villeneuve et d'Ounans, et sur les implications d'une dissolution du syndicat. Il est demandé par les délégués présents d'entamer des discussions avec la communauté de communes du Val d'Amour pour officialiser la situation d'intégration de fait d'Ounans et de Villeneuve au syndicat.

La discussion porte ensuite sur les conséquences respectives de l'augmentation de la part fixe et de la part variable : effet incitatif à la diminution des consommations (encore inconnues pour 2022, le relève étant en cours) pour la part variable ; recette assurée et correspondant à la réalité d'un réseau rural avec peu de branchements au kilomètres pour la part fixe.

Au final, 4 scénarios sont proposés :

Impact sur une facture standard annuelle de 120m3	descriptif	Nombre de votes
2,67	part fixe +7%	8
4,98	Part fixe +3% ; part variable +3%	18
8,35	Part variable +7%	1
11,02	Part fixe +7% ; part variable +7%	3

Nombre total de suffrages exprimés : 30

A la majorité des délégués présents, le Comité Syndical adopte la tarification suivante :

Prime fixe au 1er Mai 2023 : 39,26 € / an / Abonné

Part variable au 1^{er} Mai 2023 : 1,0238 €/m3

Cette augmentation prendra effet sur les volumes consommés à partir de la relève du printemps 2023.

8. RGPD

¹ Ce montant était de 323,92€ au 1^{er} janvier 2023, suite à l'augmentation de la part syndicale votée en mars dernier.

Le Centre de Gestion (CDG) du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au RGPD.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, et des réponses techniques à apporter, la mutualisation de cette mission présente un intérêt pour le syndicat. Il est proposé au comité syndical d'inscrire le syndicat dans cette démarche.

Le coût du service correspond aux frais de personnel mis à disposition (juristes et informaticiens) et s'élève à 0,057% de la masse salariale, soit environ 15€. Le CDG54, personne morale, sera désigné auprès de la CNIL comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) du syndicat.

I Ravix demande si la désignation d'un délégué est suivie d'actions concrètes, puisque le syndicat ne gère pas de données personnelles au quotidien. En effet, la formation proposée dans la convention d'adhésion à la mission mutualisée risque d'être succincte.

A l'unanimité, les délégués présents approuvent l'adhésion à la mission mutualisée des CDG 39 et 54.

9. Proposition de travaux complémentaires avenue Charles de Gaulle à Poligny

Les délégués présents valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ce chantier (90ml de conduite + jeu de vanne pour un montant estimatif actualisé de 15 000€ HT) avait été discuté sous la précédente mandature, avec un désaccord sur la prise en charge : considéré comme une extension de réseau, il revenait à la commune de le payer ; considéré un renforcement, le syndicat devait en assumer le coût.

Aujourd'hui, au vu de l'état actuel des travaux sur la zone, de la création d'une crèche et du projet de création d'un EHPAD sur cette zone, et donc des enjeux de service public, il est proposé de répartir pour moitié les coûts entre la commune de Poligny et le Syndicat des Eaux.

Les travaux seraient inscrits en travaux supplémentaires pour une réalisation rapide.

A la majorité des délégués présents (1 vote contre et 3 abstentions), le comité syndical autorise la présidente à proposer à la commune de Poligny la prise en charge pour moitié des travaux de bouclage du réseau d'eau entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue de l'égalité.

10. Informations

Point sur les travaux 2022 et 2023

Présentation par Pierre Jeannin, SIEC. Voir présentation jointe.

Les différents modes de gestion de l'eau

Présentation par Cédric Biegle, SIEC. Voir présentation jointe.

Animation agricole sur le captage d'Ounans

Damien Ogier, élu d'Ounans et agriculteur sur les terres du captage, présente rapidement le point de vue de la profession. Il insiste sur le fait que la situation est saine, du fait de la qualité du sol et de bonnes pratiques d'exploitation (50% de la surface de l'Aire d'Alimentation du Captage est en herbe). Les agriculteurs sont transparents sur leurs pratiques, et respectent les obligations parfois lourdes qui leur sont faites (amendements réduits par exemple). Les agriculteurs du captage sont impliqués et en première ligne.

Pour information, le comité de pilotage a eu lieu en décembre à Ounans en l'absence des services de l'Etat (DDT, Agence de l'Eau, ARS). La dynamique avec les agriculteurs est pourtant réelle : les offres d'analyses d'effluents et d'aide à l'achat des semences pour les intercultures ont été saluées.

Du fait du congé maternité de Clémence Ravier, les évolutions de l'animation souhaitées pour 2023 sont repoussées à 2024, notamment les réflexions autour de la question foncière et de la projection des agriculteurs selon des scénarios de contraintes environnementales sur le captage. Ce sujet, abordé à la fin du comité de pilotage via l'information sur la possibilité de mise en place d'un droit de préemption sur l'AAC, n'a pas suscité de remarque particulière.

La réflexion de l'estimation des indemnités incitatrices pour conduire des parcelles dans l'AAC en réduction (voire suppression) de phytos sera entamée par la remplaçante de Clémence Ravier, Charlène Alletru, déjà introduite auprès des agriculteurs, et qui assurera comme les années précédentes le suivi des pratiques (fertilisation et phytos).

Niveau de la nappe à Ounans : 1m plus basse qu'habituellement à cette période. Pas de risque d'exondation des pompes.

Matinée archivage le 8 mars

Proposition de date et de lieu du prochain comité syndical : jeudi 15 juin 2023, 20h. Les communes souhaitant accueillir le syndicat sont invitées à se manifester.

Chacun ayant pu s'exprimer, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance, Joël BOURGEOIS

La présidente, Jeanne Boudry



S.I.E. Arbois - Poligny
Mairie de Montholier
360 route de Genève
39800 MONTHOLIER
sie.arbois.poligny@wanadoo.fr